



GUIDES

RENTRÉE
2016

onisep

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

ENTRER EN 6^E

**DÉCOUVRIR
LE COLLÈGE**

Spécial parents

www.onisep.fr/lalibrairie

ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche





Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Publication de l'Onisep: © Onisep mai 2016

Office national d'information sur les
enseignements et les professions

12 mail Barthélemy Thimonnier, CS 10450
Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél.: 01 64 80 35 00

Directeur de la publication: George Asseraf
Directrice adjointe: Marie-Claude Gusto

ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe du département:

Christiane Arcade-Giraud

Adjointe à la cheffe du département:

Stéphanie Desmond-Simon

Cheffe de projet/rédactrice en chef:

Virginie Cousin-Douel

Rédactrice en chef déléguée:

Paula C. Tsanaclis

Rédaction: Virginie Cousin-Douel,

Patrick Duris, Marie-Noëlle Girard,

Alexia Saveri, Christine Serin,

Paula C. Tsanaclis, Nathalie Vallet

Secrétaire de rédaction: Catherine Marc

Correctrice: Valérie Doineau

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département: Gilles Foubert

Documentaliste: Pierre Martin

STUDIO

Chef de service: Bruno Delobelle

Direction artistique: Bruno Delobelle

Maquette et mise en pages:

Évelyne Delzescaux

FABRICATION

Chef de service: Marie-Christine Jugeau

Photogravure: Key Graphic (Paris)

Impression en France: Roto Aisne (02)

sur papier Grapho Invent issu de forêts

gérées durablement

DIFFUSION ET COMMERCIALISATION

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,

CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée

Cedex 2

Internet: onisep.fr/lalibrairie

Relations clients: service_clients@onisep.fr

Code de diffusion Onisep: 901317

ISBN papier: 978-2-273-01317-8

ISSN: 1763-8577

Diffusion gratuite, imprimé

à 1100 030 exemplaires

PUBLICITÉ

Mistral Média, 42, avenue Kléber,

75116 Paris - Tél.: 01 40 02 99 00

Contacts: Directeur général: Luc Lehericy

(luc.lehericy@mistralmedia.fr)

Directeur commercial: Vivian Favro

(vivian.favro@mistralmedia.fr)

Plan de classement Onisep: ENS 42 00 00

Le kiosque Collège



Dépôt légal: mai 2016

Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.



Découvrez et commandez
nos publications en un clic sur
www.onisep.fr/lalibrairie.



En septembre, votre enfant entre
en classe de 6^e.

Conçu par l'Onisep, ce guide est
fait pour vous. Son objectif: vous
aider à préparer l'entrée de votre
enfant au collège, afin que ce

passage du CM2 à la classe de 6^e se déroule dans les
meilleures conditions possibles.

Le collège 2016 est un collège moderne, rénové, où
l'on apprend autrement pour maîtriser de nouvelles
compétences. Découvrez-le **pages 6, 7, 8 et 12**.

Si la situation de votre enfant nécessite une réponse
personnalisée (handicap, difficultés d'apprentissage...),
les pages 10 et 11 vous indiqueront les solutions
dont il pourra bénéficier.

Destinée à accompagner les collégiens dans leurs choix
d'orientation, la nouvelle application « MOA »
(Mon Orientation Augmentée) est à découvrir **page 12**.

À chaque étape de la scolarité de votre enfant, vous
trouverez des informations complémentaires et des
ressources sur le site www.onisep.fr, notamment dans
l'onglet « Parents ».

Bien informés, vous pourrez mieux accompagner
votre collégien dans cette nouvelle étape
de son parcours scolaire !

George ASSERAF
IGAENR/Directeur de l'Onisep

Sommaire

Je découvre le collège avec mon enfant	4
Comment s'organise la scolarité	6
Un site d'info pour les parents	7
6 ^e : les enseignements	8
5 ^e , 4 ^e et 3 ^e : les enseignements	8
Comment répondre aux difficultés des élèves	10
Ce sera moi: une série télévisée pour découvrir les métiers	11
Les parcours éducatifs	12
L'Onisep: l'information pour l'orientation	13

Je découvre le collège avec



L'équipe du collège

Le **conseiller principal d'éducation (CPE)** anime, avec les **assistants d'éducation**, l'équipe éducative du collège. Il met en œuvre le règlement intérieur, organisant la « vie scolaire », au-delà des cours. Il veille à la présence des élèves, gère les absences, participe aux conseils de classe. Il forme les **délégués des élèves** qui représentent leurs camarades au conseil de classe et éventuellement au conseil d'administration.

Le chef d'établissement, aussi appelé « **principal** », est secondé par un **adjoint**, un **gestionnaire** et un **secrétariat**. Avec son adjoint, il organise le temps scolaire, les emplois du temps des élèves et des professeurs, et il préside les conseils de classe. Il est responsable de la sécurité de toutes les personnes qui participent à la vie du collège. Il préside le conseil d'administration.

L'**assistant de service social**, l'**infirmier** et le **médecin scolaire** peuvent être sollicités à la demande des familles, des élèves ou de l'équipe éducative. Ils apportent conseils, aide et soutien dans le respect de la confidentialité.



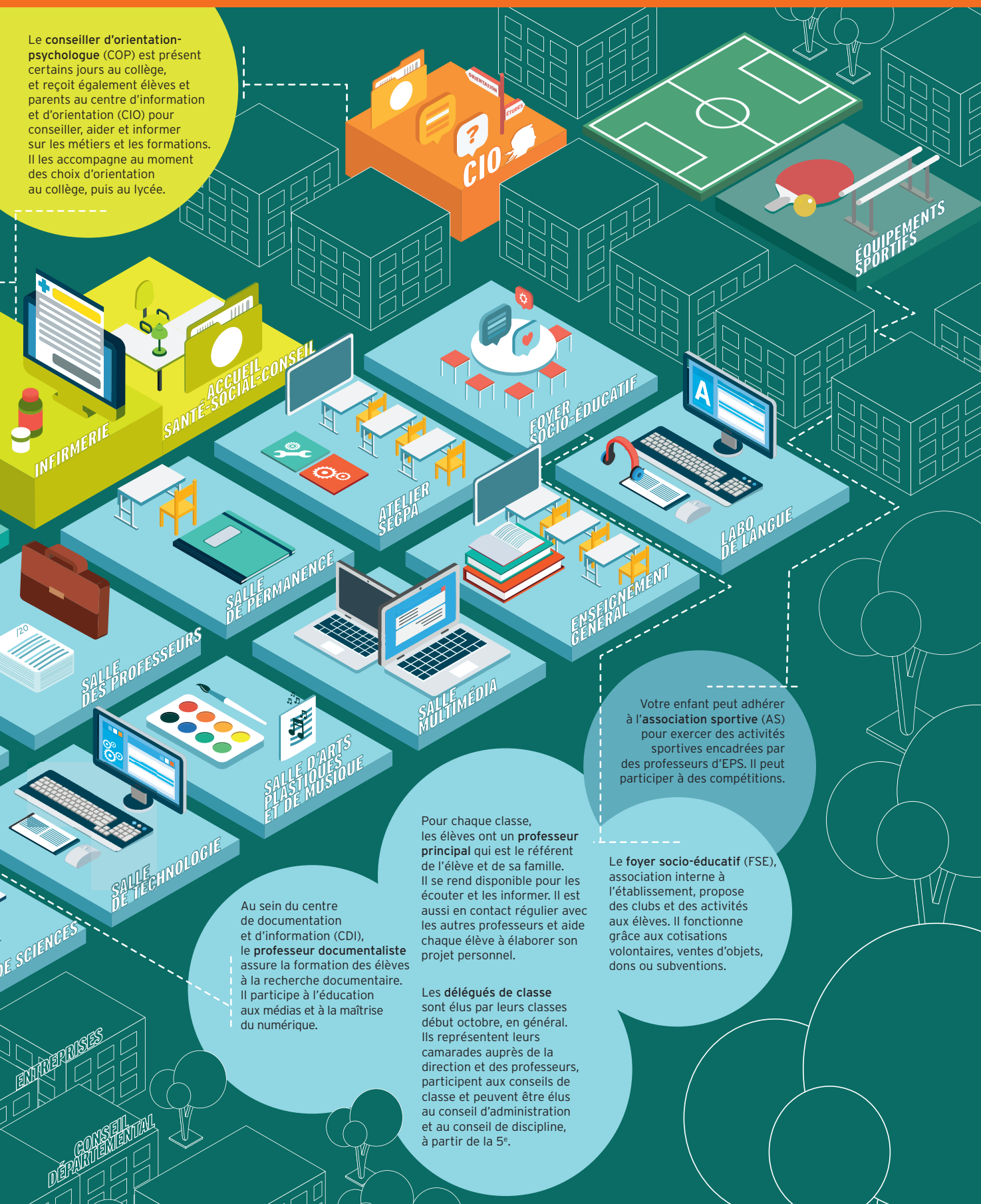
Les **parents** sont pleinement associés au parcours de leur enfant et à la vie de l'établissement. Aux côtés de l'équipe éducative, ils jouent un rôle important : ils encadrent, accompagnent et encouragent leur enfant pour favoriser sa réussite. Ils peuvent aussi rejoindre une association ou une fédération de parents d'élèves et, en tant que représentants, participer au conseil de classe, au conseil de discipline et au conseil d'administration.



MAIRIE

mon enfant

Le conseiller d'orientation-psychologue (COP) est présent certains jours au collège, et reçoit également élèves et parents au centre d'information et d'orientation (CIO) pour conseiller, aider et informer sur les métiers et les formations. Il les accompagne au moment des choix d'orientation au collège, puis au lycée.



Votre enfant peut adhérer à l'association sportive (AS) pour exercer des activités sportives encadrées par des professeurs d'EPS. Il peut participer à des compétitions.

Le foyer socio-éducatif (FSE), association interne à l'établissement, propose des clubs et des activités aux élèves. Il fonctionne grâce aux cotisations volontaires, ventes d'objets, dons ou subventions.

Pour chaque classe, les élèves ont un professeur principal qui est le référent de l'élève et de sa famille. Il se rend disponible pour les écouter et les informer. Il est aussi en contact régulier avec les autres professeurs et aide chaque élève à élaborer son projet personnel.

Les délégués de classe sont élus par leurs classes début octobre, en général. Ils représentent leurs camarades auprès de la direction et des professeurs, participent aux conseils de classe et peuvent être élus au conseil d'administration et au conseil de discipline, à partir de la 5^e.

Au sein du centre de documentation et d'information (CDI), le professeur documentaliste assure la formation des élèves à la recherche documentaire. Il participe à l'éducation aux médias et à la maîtrise du numérique.

Comment s'organise la scola

Dans la continuité de l'école primaire, le collège doit permettre à chaque élève de maîtriser le socle commun en fin de scolarité obligatoire (16 ans). À la rentrée 2016, votre enfant découvrira de nouvelles méthodes de travail.



→ Un socle commun

La période allant du CP à la 3^e correspond à l'acquisition du **socle commun de connaissances, de compétences et de culture**. Ce socle rassemble les connaissances et compétences qui permettront à chacun de s'épanouir, de développer sa capacité à vivre en société, de réussir son parcours scolaire. Le socle est formé de **5 domaines**.

→ Les langages pour penser et communiquer

Ce domaine inclut 4 composantes :

- la langue française à l'oral et à l'écrit ;
- au moins deux langues étrangères ou une langue étrangère et une langue régionale ;
- les langages mathématiques, scientifiques et informatiques ;
- les langages des arts et du corps.

→ Les méthodes et outils pour apprendre

Méthodes d'apprentissage (travaux personnels et de groupe), outils numériques et de documentation...

→ La formation de la personne et du citoyen

Apprentissage de la vie en société et de la citoyenneté.

→ Les systèmes naturels et techniques

Acquisition des fondements de la culture mathématique, scientifique et technologique.

→ Les représentations du monde et l'activité humaine

Prise de conscience de l'espace géographique et du temps historique. Fonctionnement des sociétés. Pratiques artistiques et sportives.

→ De nouveaux programmes

À la rentrée, de **nouveaux programmes** sont mis en place pour les quatre niveaux du collège. Plus simples et plus lisibles, ils sont définis :

- selon une progression adaptée aux apprentissages des élèves ;
 - par **cycles de 3 ans** pour tenir compte des différences dans les rythmes d'acquisition.
- Une **approche interdisciplinaire** est encouragée, reposant sur une **collaboration accrue** entre les enseignants. De même, les élèves sont amenés à **travailler davantage ensemble**, notamment dans le cadre de **projets**. Enfin, les nouveaux programmes intègrent mieux la **dimension numérique**, favorisant la maîtrise des outils modernes de communication et de travail, ainsi que l'acquisition d'éléments d'algorithmique et de programmation.



UNE ORGANISATION EN CYCLES

Quatre cycles rythment la scolarité de l'école maternelle à la fin du collège :

- > **Cycle 1** : les apprentissages premiers. Il correspond aux trois niveaux de l'école maternelle.
- > **Cycle 2** : les apprentissages fondamentaux. Il s'étend du cours préparatoire (CP) au cours élémentaire 2^e année (CE2).
- > **Cycle 3** : le cycle de consolidation inclut les classes de CM1 et de CM2 et la 6^e. Ce cycle marque la cohérence et la continuité entre l'école et le collège.
- > **Cycle 4** : le cycle des approfondissements, de la 5^e à la 3^e, marque la fin de la période d'acquisition du socle commun (*lire ci-contre*).

→ La scolarité au collège



UN SITE D'INFO POUR LES PARENTS

www.onisep.fr/parents



Pour vous aider à mieux comprendre l'organisation du système éducatif, l'Onisep a créé une rubrique dédiée aux parents sur son site Internet. Vous y trouverez :

- **une FAQ** de 570 questions-réponses élaborées à partir des demandes les plus fréquentes des parents :
 - passage du CM2 à la classe de 6^e,
 - la scolarité au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur,
 - la formation des jeunes en contrat d'apprentissage ;

- **des vidéos** présentant, de façon claire et synthétique, le système éducatif, son organisation et ses missions. Deux vidéos s'adressent particulièrement aux parents des collégiens : « Le collège, le lycée et après » et « La vie à l'école ».

Bientôt, d'autres rubriques et une nouvelle vidéo accessibles sur www.onisep.fr/parents :

- « L'accompagnement des parents » : des outils de formation et d'information sur l'entrée en 6^e, l'orientation après la 3^e, l'orientation après le bac...

- « Les associations de parents d'élèves » : tout savoir sur le rôle de ces associations.

- « Les ENT et les téléservices » : comprendre ce que sont les espaces numériques de travail (ENT) et les téléservices (démarches et formalités administratives par voie électronique) de l'Éducation nationale.

- La vidéo « Les parcours scolaires » : s'informer sur les procédures d'orientation, d'inscription...



→ L'évaluation

Un nouveau livret scolaire est mis en place pour mesurer, sous une **forme simple et précise**, les acquis de votre enfant. Ce document est accessible en ligne. Chaque trimestre, les enseignants du collège situent votre enfant dans chaque matière en indiquant si les objectifs d'apprentissage sont :

- non atteints ;
- partiellement atteints ;
- atteints ;
- dépassés.

Le livret scolaire peut contenir des notes à la place de ce **positionnement** par niveaux. Y figurent des appréciations, les éléments du programme travaillés, les difficultés rencontrées, les progrès constatés, etc.

À la fin de chaque cycle, chaque domaine du socle commun est évalué selon 4 échelons :

- maîtrise insuffisante ;
- maîtrise fragile ;
- maîtrise satisfaisante ;
- très bonne maîtrise.

Ces échelons atteints en fin de 3^e sont pris en compte pour la validation du brevet.

→ Un brevet rénové

Pour obtenir le diplôme national du brevet (DNB) sont pris en compte :

- le contrôle continu des années collège ;
- 3 épreuves obligatoires :
 - une épreuve **écrite** sur les programmes de français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
 - une épreuve **écrite** sur les programmes de mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie ;
 - une épreuve **orale** portant sur un projet mené par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), du parcours Avenir, du parcours d'éducation artistique et culturelle ou du parcours citoyen.

> Lire, page suivante, « 5^e, 4^e, 3^e » → Les enseignements » et, page 12, « Les parcours éducatifs ».



contribue à la formation de l'individu.

Dernière année du cycle 3 de consolidation, un cycle à cheval sur l'école et le collège.

Les points essentiels	Enseignements	Horaires par semaine		
		6 ^e		
<p>26 h d'enseignements disciplinaires, dont 3 h d'accompagnement personnalisé pris en charge par les enseignants dans le cadre de leurs disciplines.</p> <p>L'accompagnement personnalisé doit permettre à chaque élève de ne plus avoir besoin d'aide, d'acquérir des méthodes de travail, de développer son autonomie, de savoir travailler seul, mais aussi en équipe.</p> <p>Pour faciliter la transition entre l'école et le collège, les élèves ne peuvent pas avoir plus de 6 h de cours par jour et la pause de midi ne peut pas durer moins de 1h30, comme pour tous les niveaux du collège.</p> <p>Des enseignements supplémentaires au choix dès la 6^e Les dispositifs évoqués ci-dessous sont proposés dans un nombre limité d'établissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues (sections internationales et de langues régionales, classes bilangues). <ul style="list-style-type: none"> - Les sections internationales et de langues régionales concernent les élèves désirant devenir bilingues (français + une autre langue, étrangère ou régionale). - Les classes bilangues s'adressent aux élèves ayant appris à l'école une langue autre que l'anglais. Il leur est possible de continuer à étudier cette langue tout en commençant à apprendre l'anglais. Le plus souvent, ils suivent 3 h de cours par semaine dans chacune des deux langues. - L'initiation et la sensibilisation aux langues régionales. • Arts: classes à horaires aménagés (CHA). Musique, danse, théâtre... ces classes permettent de concilier les exigences scolaires avec un enseignement artistique approfondi (en conservatoire ou en école nationale de musique et de danse). • Sport: sections sportives scolaires (SSS), parcours de l'excellence sportive (PES), pôles Espoir et France. Les SSS concilient études et pratique sportive renforcée avec un club ou dans l'association sportive du collège. En plus de l'horaire d'éducation physique et sportive, l'élève bénéficie d'un minimum de 3 h d'entraînement hebdomadaire. Les parcours de l'excellence sportive ne s'adressent qu'aux meilleurs dans une discipline sportive. 	Français	4h30		
	Mathématiques	4h30		
	Sciences de la vie et de la Terre	4 h		
	Technologie			
	Sciences physiques			
	Langue vivante 1	4 h		
	Histoire-géographie - Enseignement moral et civique	3 h		
	Arts plastiques	1h + 1h		
	Éducation musicale			
	Éducation physique et sportive	4 h		
		26 h		

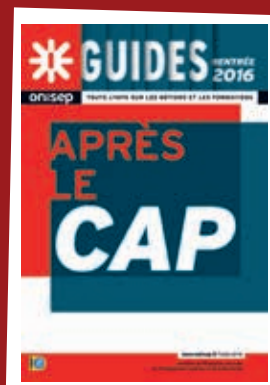
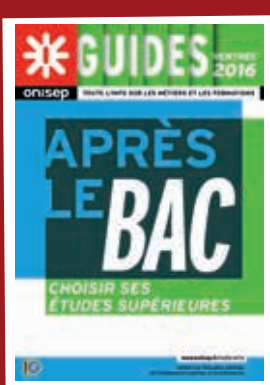
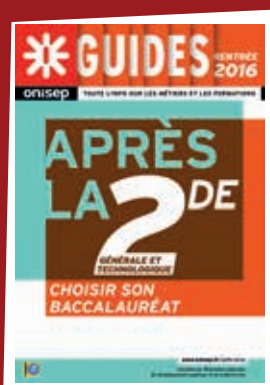
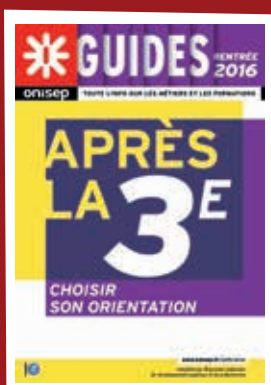
Cycle 4 : le cycle des approfondissements pour maîtriser le socle commun et préparer son orientation.

Les points essentiels	Enseignements	Horaires par semaine		
		5 ^e	4 ^e	3 ^e
<p>26 h d'enseignements disciplinaires dont 1h ou 2h d'accompagnement personnalisé et 2h ou 3h d'enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI).</p> <p>Tous les élèves sont concernés, avec un même nombre d'heures pour un même niveau de classe. L'établissement peut moduler les horaires.</p> <p>Une 2^e langue vivante (LV2), étrangère ou régionale, est proposée dès la 5^e.</p> <p>Les EPI sont assurés par des enseignants de plusieurs disciplines, qui travaillent en équipe et proposent d'autres méthodes de travail (expression orale, créativité, participation active des élèves, travail en petit groupe sur des projets...).</p> <p>Pour chaque EPI, l'élève est évalué individuellement ou collectivement.</p> <p>Les EPI contribuent à la mise en œuvre des parcours des élèves: citoyen, santé, Avenir, éducation artistique et culturelle (<i>lire p. 12</i>).</p> <p>Chaque élève aborde, sur les 3 années du cycle (5^e, 4^e et 3^e), au moins six de ces huit thématiques: corps, santé, bien-être et sécurité; culture et création artistiques; information, communication, citoyenneté; langues et cultures de l'Antiquité; langues et cultures étrangères/régionales; monde économique et professionnel; sciences, technologie et société; transition écologique et développement durable.</p> <p>Des enseignements de complément au choix en 5^e, 4^e et 3^e</p> <ul style="list-style-type: none"> • Langues anciennes (latin) • Langues régionales <p>Dans certains collèges, les élèves ont la possibilité de commencer le latin ou une langue régionale (si leur LV2 est étrangère) à raison de 1h par semaine en 5^e, 2h en 4^e et 3^e.</p> <p>En 3^e, quelques établissements proposent de commencer le grec, en continuant ou non à étudier le latin.</p>	Français	4h30	4h30	4h
	Mathématiques	3h30	3h30	3h30
	Sciences de la vie et de la Terre	1h30	1h30	1h30
	Technologie	1h30	1h30	1h30
	Sciences physiques	1h30	1h30	1h30
	Langue vivante 1	3h	3h	3h
	Langue vivante 2*	2h30	2h30	2h30
	Histoire-géographie - Enseignement moral et civique	3h	3h	3h30
	Arts plastiques	1h + 1h	1h + 1h	1h + 1h
	Éducation musicale			
	Éducation physique et sportive	3h	3h	3h
		26 h	26 h	26 h

* Première génération d'élèves à commencer la LV2 dès la 5^e.

En ligne sur onisep.fr

TÉLÉCHARGEZ NOS GUIDES AUX ÉTAPES CLÉS DE LA SCOLARITÉ



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS





Comment répondre aux difficultés des élèves

Mon enfant rencontre des difficultés scolaires

Quelle aide le collège peut-il lui apporter ?

Au premier signe de difficultés, prenez rendez-vous avec le **professeur principal** de votre enfant. Il pourra vous conseiller et vous apporter des solutions. Il existe différents dispositifs d'aide au collège : le programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), l'accompagnement éducatif proposé en réseau d'éducation prioritaire (REP)... En fonction des difficultés de votre enfant, le collège pourra également vous conseiller une **aide extérieure** (orthophoniste, psychologue...).

Mon enfant est en grande difficulté

On me conseille la Segpa. De quoi s'agit-il ?

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (**Segpa**) proposent un programme adapté aux difficultés des élèves. L'admission se fait en 6^e, parfois plus tard, sur décision d'une commission départementale et avec l'**accord des parents**.

En 4^e et en 3^e, les élèves découvrent les métiers grâce à des ateliers et à des stages. La priorité est de les faire accéder à une formation professionnelle qui les motive (CAP...).

Consulter www.onisep.fr/segpa.

Mon enfant présente des troubles de l'apprentissage « dys »

Quelles aides spécifiques peut-il obtenir ?

Pour les élèves connaissant des troubles des apprentissages « dys » et lorsque les besoins ne nécessitent pas de décisions de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), un PAP (plan d'accompagnement personnalisé) peut être mis en place. Validé par le médecin scolaire, il définit les aménagements pédagogiques, les méthodes de travail adaptées, les adaptations de supports, l'utilisation de l'ordinateur... Il est mis en place sur demande de la famille, ou du collège avec l'accord de la famille. Pour répondre aux besoins de certains de ces élèves, il peut être nécessaire de solliciter la MDPH (voir ci-dessous).

Consulter www.onisep.fr/PAP.

Mon enfant est en situation de handicap

Quels sont mes interlocuteurs au collège ?

Vos interlocuteurs seront le **professeur principal** et le conseiller principal d'éducation (CPE), le **conseiller d'orientation-psychologue** et les **équipes de santé et d'assistance sociale** (médecin scolaire, assistant de service social, infirmier scolaire...).

L'**enseignant référent** (RESH) reste votre interlocuteur privilégié. Il assure le lien entre vous et l'ensemble des professionnels du collège.

Consulter www.onisep.fr/handicap et www.onisep.fr/finance_handi.

Quels aménagements et aides sont prévus au collège ?

Des aides sont mises en place sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) arrêté par la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et la famille.

À la demande de la famille, et sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), les élèves handicapés peuvent bénéficier :

- d'**aides humaines** (mission d'auxiliaire de vie scolaire - AVS) ;
- de **matériels pédagogiques adaptés**.

Par ailleurs, après avis du médecin de l'Éducation nationale, le recteur d'académie décide des aménagements d'examens dont peuvent bénéficier les élèves en situation de handicap.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le numéro vert Aide Handicap École : 0810 55 55 00.

Consulter www.onisep.fr/PPS et www.onisep.fr/MDPH.

Mon enfant est malade

Que faire pour qu'il ne prenne pas de retard ?

Votre enfant peut bénéficier, sous certaines conditions et après avis du médecin scolaire, de cours particuliers dans le cadre du service d'assistance pédagogique à domicile (SAPAD). Renseignez-vous auprès du principal du collège.

D'autres solutions peuvent être mises en place selon la situation de votre enfant : des cours par correspondance via le Centre national d'enseignement à distance (Cned), une scolarisation à l'hôpital.

Consulter www.onisep.fr/cours_distance.

Mon enfant est intellectuellement précoce

Quelles mesures peuvent lui être proposées ?

Certains élèves intellectuellement précoces (EIP) rencontrent des difficultés d'adaptation dans le cadre scolaire habituel. Dans ce cas, des établissements proposent, en lien avec la famille et le psychologue scolaire, de mettre en place des dispositifs d'accueil, d'approfondir les domaines dans lesquels ils excellent, voire d'accélérer le parcours scolaire. Un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE) peut être mis en œuvre si l'élève rencontre des difficultés importantes.

Consulter www.onisep.fr/EIP.

Mon enfant est victime de harcèlement

À qui m'adresser ?

Votre enfant subit, de manière répétée, des violences verbales, physiques et/ou morales : bousculades, vols, surnoms dévalorisants, insultes, moqueries...

Lorsque ces faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par e-mail, on parle de cyber-harcèlement. Il faut en informer le **professeur principal**, le **conseiller principal d'éducation (CPE)** ou le chef d'établissement.

Si la situation est avérée, la direction prendra les mesures qui s'imposent.

Appeler le numéro vert national Stop harcèlement, au 0808 807 010.

Mon enfant est confronté à des problèmes qui perturbent sa vie au collège...

À qui puis-je m'adresser dans l'établissement ?

Différents professionnels accompagnent votre enfant au collège :

- pour des problèmes de santé, l'**infirmier** ou le **médecin scolaire** ;
- pour des difficultés d'adaptation scolaire et/ou d'apprentissage, les questions d'orientation, le **conseiller d'orientation-psychologue (COP)** ;
- pour la vie au collège, les absences, les conflits, la discipline, le **conseiller principal d'éducation (CPE)** ;
- pour des problèmes financiers ou familiaux, l'**assistant de service social**.

Ne pas oublier : le professeur principal de votre enfant reste votre interlocuteur privilégié.

Consulter www.onisep.fr/interlocuteurs_college
et www.onisep.fr/parents_college.

« CE SERA MOI », saison 3 > une série télévisée pour découvrir les métiers

Nous avons tous rêvé, enfants, d'un métier : journaliste, vétérinaire, astronaute, pâtissier, danseur, professeur, coiffeur...

Et nous aimerions particulièrement nous glisser, ne serait-ce qu'un instant, dans la peau d'un de ces professionnels, juste « pour voir ». L'Onisep et la chaîne de télévision Gulli offrent cette possibilité à des élèves âgés de 10 à 12 ans.



• Chaque émission présente un jeune attiré par un métier. Encouragé par sa famille, il est invité à passer une journée entière chez un professionnel. L'occasion de découvrir toutes les facettes du métier dont il rêve, de trouver des réponses à ses questions et de se confronter à la réalité en réalisant des activités. Entre éclats de rire et écoute attentive des consignes données par les pros, le jeune doit relever un défi. Une expérience enrichissante, dont les deux protagonistes dressent le bilan en fin de journée.

• Un programme ludique et éducatif à regarder en famille pour échanger ensuite ensemble.

• Les émissions des saisons 1 et 2 sont rediffusées sur www.onisep.fr/ceseramoi. La diffusion de la saison 3 est prévue sur la chaîne Gulli à partir de septembre 2016.

➤ L'espace parents sur www.onisep.fr/parents



Les parcours éducatifs

➤ Apprendre autrement

Une des priorités des équipes éducatives : accompagner chaque enfant pour qu'il puisse maîtriser la compréhension du monde actuel et les évolutions à venir. Pour remplir cette mission, 4 parcours éducatifs ont été mis en place dans les établissements scolaires, grâce notamment à Folios, un outil numérique.



→ Le parcours Avenir

Découvrir le monde économique et professionnel pour faire des choix d'orientation vers la voie professionnelle ou la voie générale et technologique.



→ Le parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)

Développer ses compétences culturelles pour mieux comprendre le monde, sa diversité et les civilisations à travers l'art.



→ Le parcours citoyen

Apprendre à réfléchir par soi-même, se forger un esprit critique, s'approprier les valeurs de la République et de la démocratie.



→ Le parcours éducatif de santé

Participer à des actions d'éducation à la santé, pour mieux prendre soin de soi et des autres.

FOLIOS, UN OUTIL AU SERVICE DES PARCOURS

Folios permet à votre enfant de participer, au sein de la classe, à des activités pédagogiques supervisées par les enseignants. Et, en toute autonomie, l'élève peut chercher des informations, créer des documents, trier et stocker des données. Il conserve ainsi la trace de ses recherches, de ses expériences et des compétences qu'il a acquises au sein et en dehors de l'école, de la 6^e à la terminale.

- Votre enfant diversifie ses goûts et ses centres d'intérêt pour construire son projet d'orientation (parcours Avenir).
- Il constitue son *portfolio* (dossier personnel) dans le domaine des arts (PEAC).
- En lien avec l'enseignement moral et civique, il inscrit ses engagements personnels dans la vie du collège et en milieu associatif (parcours citoyen).
- Il mentionne sa participation aux actions de sensibilisation, de prévention et de protection de la santé au sein du collège (parcours éducatif de santé).

Ces différentes ressources peuvent être utilisées pour l'épreuve orale du diplôme national du brevet (DNB).

Les parents disposent, eux aussi, d'un accès à Folios pour : s'informer sur les actualités et les événements; consulter les documents de travail déposés par les enseignants; accéder à des ressources. Les codes d'accès sont donnés par l'établissement.





L'ONISEP : L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Au cours de sa scolarité, grâce aux connaissances acquises en classe et aux actions développées dans son établissement, votre enfant va découvrir le monde économique et professionnel, et ainsi pouvoir construire progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

À certains moments clés de sa scolarité, il aura à faire des choix d'orientation. Les enseignants et les conseillers d'orientation-psychologues seront à ses côtés pour l'accompagner...

L'Onisep aussi ! Éditeur public de l'information sur les métiers et les formations, l'Onisep met à disposition des élèves et des parents un large « bouquet de services » : production imprimée, Web, événementiel, vidéo, sur lequel vous pourrez ensemble vous appuyer tout au long de sa scolarité.

Des guides à chaque temps fort de la scolarité



Après la 3^e, Après la 2^{de} générale et technologique, Après le bac... ils vous aident à vous repérer parmi les différentes voies de formation et à mieux connaître l'offre de formation des établissements scolaires. Tous ces guides sont en ligne sur www.onisep.fr. Certains d'entre eux sont distribués gratuitement aux élèves au sein des établissements scolaires.

Des publications pour explorer les filières de formation et les secteurs professionnels



L'Onisep propose plusieurs collections thématiques.

- La collection « Parcours », particulièrement adaptée aux collégiens, décrit un secteur professionnel, ses métiers et les formations correspondantes (*Les métiers du sport, Les métiers du Web, Les métiers de l'aéronautique, Les métiers auprès des animaux...*).

- Les collections « Dossiers » et « Infosup », plutôt destinées aux lycéens, vous éclaireront sur les parcours de formation (*Les études d'art, Après le bac ES, Les écoles d'ingénieurs...*).

Un site Internet www.onisep.fr : toute l'info sur les métiers et les formations



Pour votre enfant : une rubrique dédiée aux collégiens avec toutes les informations utiles à sa scolarité et des quiz pour découvrir des métiers et cerner ses centres d'intérêt.

Pour vous : une rubrique « Parents », composée d'une FAQ et de vidéos avec des informations sur l'organisation des études au collège, les temps forts de l'orientation...

Sur www.onisep.fr, vous pourrez aussi chercher des formations, des diplômes, des établissements scolaires géolocalisés.

Si votre enfant est en situation de handicap, consultez la rubrique « Handicap », qui traite des parcours de scolarité, des démarches à effectuer, des accompagnements possibles, et qui référence les structures scolarisant les élèves en situation de handicap.

Rendez-vous aussi dans la rubrique « Mes infos régionales » pour connaître les informations propres à votre région.



« Mon Orientation Augmentée » (MOA) est une application de l'Onisep destinée à aider les collégiens à préparer leurs choix d'orientation. Elle est accessible sur ordinateur, tablette ou mobile, et téléchargeable gratuitement dans l'App Store et Google Play. Grâce à MOA,

les élèves vont explorer des univers professionnels avec les métiers, les formations, les établissements scolaires, et se projeter dans l'avenir. Cette application propose des informations personnalisées à chaque élève en prenant en compte ses questionnements et ses centres d'intérêt.

Mon orientation en ligne : une aide personnalisée



Les conseillers en ligne de www.monorientationenligne.fr, un service gratuit d'information pour l'orientation, sont à votre écoute. Vous pouvez leur poser vos questions sur les filières de formation, les métiers, l'orientation, par méli, tchat ou téléphone. Vous avez également accès à une foire aux questions qui apporte des réponses aux interrogations les plus fréquentes des internautes. Ce service est également disponible sur mobile.

DES INFORMATIONS DE PROXIMITÉ AVEC LES DÉLÉGATIONS RÉGIONALES DE L'ONISEP

L'Onisep est organisé en réseau avec un siège en Ile-de-France, 17 délégations régionales, 28 sites implantés sur le territoire français. Les délégations régionales de l'Onisep accompagnent la politique nationale en matière d'éducation, et produisent de l'information spécifique à chaque région et à chaque académie.

Dans la rubrique « Mes infos régionales » sur www.onisep.fr, trouvez toutes les informations et les actualités près de chez vous : les formations, les métiers, les secteurs professionnels, l'apprentissage, les salons, les journées portes ouvertes des établissements scolaires... et téléchargez les guides pour préparer les choix d'orientation avec votre enfant.



mon
orientation
en ligne.fr

DES CONSEILLERS/ÈRES
EN LIGNE PAR MAIL
TCHAT ET TÉLÉPHONE

L'Onisep et ses conseillers/ères répondent
à vos questions sur l'orientation,
les formations et les métiers.



TÉLÉPHONE

01 7777 12 25
10 h - 20 h
Du lundi au vendredi



MAIL

7j/7



TCHAT

10 h - 20 h
Du lundi au vendredi

BOITE À OUTILS



Retrouvez aussi
monorientationenligne
sur votre mobile
et téléchargez l'appli



» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique